

Énergie et RDS
CONCOURS
La Grande Tournée Nokian
RÈGLEMENT DE PARTICIPATION

1. Le concours La Grande Tournée Nokian (ci-après le « **Concours** ») est organisé par Bell Média inc. (ci-après « **Bell Média** »). Il débute le 10 octobre 2020 à 00:01 et se termine le 19 novembre 2020 à 23:59 (HNE). Toute mention au présent règlement relative à l'heure fait référence à l'heure normale de l'Est (HNE).

ADMISSIBILITÉ

2. Le Concours s'adresse à toute personne résidant au Québec âgée de dix-huit (18) ans ou plus, à l'exception des employés, agents et/ou représentants de Bell Média et Nokian Tyres, d'entreprises de distribution ou sociétés qui leur sont affiliées, agences de publicité ou de tout intervenant relié au Concours, ainsi que, respectivement, de toute personne avec lesquelles tel employé, agent et/ou représentant est domicilié ou tout membre de sa famille immédiate. Pour les fins du règlement de participation, « famille immédiate » s'entend des père, mère, frères, sœurs, enfants, mari et femme ou conjoint de fait d'un tel employé, agent et/ou représentant.

COMMENT PARTICIPER

3. Inscription

- 3.1 Visitez le site www.concourslagrandetourneenokian.com. Remplissez le formulaire de participation électronique (ci-après le « **Bulletin de participation** ») en y remplissant tous les champs obligatoires, en y inscrivant la réponse à la question d'habileté mathématique (ci-après la « **Question mathématique** »). Cliquez ensuite sur « soumettre ». Vous serez alors automatiquement inscrit au Concours. Vous pourrez vous inscrire jusqu'au 19 novembre à 23h59 (voir l'annexe ci-jointe pour les détails des dates des tirages au sort en fonction des prix et de votre lieu de résidence).
- 3.2 Vous pouvez obtenir une participation additionnelle en répondant à la question bonus sur le site internet mentionné ci-dessus.
- 3.3 La nature du prix que vous pouvez gagner et la date du tirage au sort dépendent de votre adresse résidentielle, veuillez consulter l'annexe ci-jointe pour les détails).
- 3.4 Chaque participant sélectionné devra, sur son Bulletin de participation, avoir fourni la bonne réponse à la Question mathématique (chacun de ceux-ci étant ci-après désigné collectivement ou individuellement le « **Gagnant** », sous réserve des autres conditions stipulées au présent règlement).
- 3.5 Il y a une limite d'une inscription par personne durant toute la durée du Concours peu importe le mode de participation.
- 3.6 Aucun achat requis pour participer au Concours.

PRIX

4. Trente (30) Gagnants recevront respectivement un certificat-cadeau, chaque certificat-cadeau étant d'une valeur de cinq cent dollars canadiens (500\$ CAD) et échangeable pour des pneus de marque Nokian chez les détaillants participants (ci-après désigné le «**Deuxième Prix**»). Pour courir la chance de gagner un Deuxième Prix les 15 et 16 octobre, il faut que votre adresse résidentielle soit dans la région administrative de l'Estrie. Pour courir la chance de gagner un Deuxième Prix du 19 au 23 octobre, il faut que votre adresse résidentielle soit dans la région administrative de Montréal.

Sept (7) Gagnants recevront respectivement un ensemble cinéma maison, chaque ensemble étant d'une valeur au détail approximative de quatre mille dollars canadiens (4000\$ CAD). Livraison incluse. (ci-après désigné le «**Premier Prix**»). Six Gagnants d'un Premier Prix seront tirés au sort parmi les 30 Gagnants ci-dessus d'un Deuxième Prix, et le septième et dernier Gagnant d'un Premier Prix sera tiré au sort parmi l'ensemble des Bulletins de participation reçus de toute la Province du Québec.
5. Tout prix prévu aux présentes est individuellement ou collectivement désigné le « **Prix** ».
6. Bell Média se réserve le droit, à son entière discrétion, de remplacer le Prix par un autre de valeur comparable s'il ne pouvait pas être attribué au Gagnant tel que décrit aux présentes pour toute raison que ce soit.

TIRAGE

7. Parmi les Bulletins de participation reçus par le serveur qui héberge le site www.concourslagrandetourneenokian.com, trente-sept (37) tirages au sort auront lieu aux bureaux de Bell Média à Montréal tout au long de la durée du concours, afin d'attribuer les Prix. Veuillez consulter l'annexe ci-jointe pour le détail des dates de tirage au sort.

CONDITIONS GÉNÉRALES

8. Pour être déclaré Gagnant, le participant dont le Bulletin de participation a été sélectionné au hasard pour le Prix devra respecter les conditions de participation et d'admissibilité prévues au présent règlement. À défaut de respecter l'une ou plusieurs de ces conditions, il sera disqualifié et un autre tirage aura lieu afin de déterminer un nouveau gagnant.
9. Limite de deux Prix par personne et par adresse résidentielle (un Premier Prix et un Deuxième Prix).
10. Bell Média avisera le Gagnant par téléphone et/ou par courriel. Dans l'éventualité où Bell Média n'arriverait pas à contacter la personne sélectionnée lors de l'un ou de plusieurs des tirages pour quelque raison que ce soit dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage, Bell Média procédera à autant de nouveaux tirages nécessaires parmi les Bulletins de participation afin d'attribuer le Prix.
11. Afin de réclamer son prix, le Gagnant devra remplir et signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « **Formulaire** ») qui lui sera transmis par la poste et/ou par messagerie et/ou par télécopieur et/ou par courriel par Bell Média et le retourner dûment rempli et signé dans l'heure suivant sa réception. À défaut de recevoir le Formulaire signé dans ce délai, Bell Média se réserve le droit, à son entière discrétion, d'effectuer ou non un nouveau Tirage afin d'attribuer le Prix. Dans l'éventualité où Bell Média décidait de ne pas procéder à un nouveau Tirage, le Prix ne sera tout simplement pas décerné.
12. Bell Média informera le Gagnant, sur réception du Formulaire dûment rempli et signé, de la façon dont elle devra prendre possession de son prix.
13. La transmission des Prix aura lieu du 19 octobre 2020 au 13 décembre 2020 inclusivement.
14. Le Gagnant reconnaît qu'à partir de la réception de son Prix, la seule et unique garantie qui s'applique est celle du manufacturier et/ou du détaillant et/ou du fabricant, le cas échéant.
15. Dans l'éventualité où il serait impossible de livrer le Prix chez le Gagnant, pour quelque raison que ce soit, ledit Prix devra être réclaté aux bureaux de Bell Média à l'adresse 1717 boul. René-Lévesque Est, Montréal, Québec Canada H2L 4T9, au plus tard le 30 novembre 2020 faute de quoi son attribution deviendra nulle. Le cas échéant, le Prix ne fera pas l'objet d'un nouveau tirage et ne sera tout simplement pas décerné.
16. Bell Média, ses sociétés et divisions respectives et toute autre personne morale de son groupe corporatif, ses télédistributeurs affiliés, agences de publicité ou de promotion et respectivement leurs actionnaires, administrateurs, dirigeants, employés et agents, ainsi que tout autre intervenant relié à ce Concours (ci-après désignés « **Bénéficiaires de décharge** ») se dégagent de toute responsabilité se rattachant au Prix et au Concours et ne fournissent aucune garantie à l'égard de ceux-ci.
17. Les Prix devront être acceptés tels que décernés et ne pourront être transférés sans l'accord préalable écrit de Bell Média, substitués à un autre prix ou échangés en tout ou en partie contre de l'argent. Dans l'éventualité où, pour des raisons hors de son contrôle et non reliées au Gagnant, Bell Média ne pourrait attribuer le Prix tel que décrit au présent règlement, Bell Média se réserve le droit d'attribuer un prix (ou une portion de prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à leur entière discrétion, la valeur du Prix indiqué au présent règlement (ou une portion de ce Prix) en argent.
18. Bell Média n'assumera aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans tous les cas où son incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation hors de son contrôle ou d'une grève, lock-out ou tout autre conflit de travail dans ses établissements ou dans les établissements des organismes ou entreprises dont les services sont utilisés pour la tenue de ce Concours.
19. En participant à ce Concours, le Gagnant autorise Bell Média et Nokian à utiliser, si requis, son nom, photographie, lieu de résidence, voix, image et (ou) déclaration relative à son Prix à des fins publicitaires et ce, sans aucune forme de rémunération. De plus, le Gagnant autorise que son prénom, nom et ville de résidence soient diffusés sur les ondes de Énergie et RDS et/ou sur la page Internet de ce Concours et ce, sans aucune forme de rémunération.
20. Les Bénéficiaires de décharge n'encourront aucune responsabilité pour des coordonnées incomplètes ou incompréhensibles de la part de participants. Bell Média se réserve le droit de rejeter tout Bulletin de participation incomplet, illisible, mutilé ou comportant une erreur humaine ou mécanique et de procéder au tirage d'un autre Bulletin de participation.
21. Tout Bulletin de participation ou tentative d'inscription utilisant un moyen électronique, informatique ou autre contraire à l'esprit de ce Concours (ex : piratage informatique, envoi massif de courriels, etc.) sera automatiquement rejeté et pourrait être référé aux autorités judiciaires compétentes. Tout Bulletin de participation automatisé sera repéré et rejeté.

22. Les Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité pour tout problème incluant, mais sans se limiter à : une défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en-ligne, des serveurs ou fournisseurs, équipement informatique, logiciels, ou tout autre problème résultant directement ou indirectement d'un virus, d'un ver informatique, d'un bogue ou d'un échec lors de l'envoi de courriels à Bell Média pour toute raison, incluant, mais sans se limiter à, un engorgement sur le réseau Internet ou dans un site Internet ou une combinaison des deux. Bell Média et les autres Bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage qui pourrait toucher le matériel informatique des personnes participantes suite à leur inscription au Concours. Les Bénéficiaires de décharge ne sauraient être tenus responsables de tout dommage ou problème qui pourrait être causé par une interruption du signal ou par une défaillance technique quant à la diffusion et/ou réception du signal de Énergie et RDS. Bell média et les autres Bénéficiaires de décharge n'encourent aucune responsabilité quant à tout autre problème qui pourrait nuire à la bonne marche de ce Concours conformément aux règles établies aux présentes, incluant mais sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'annulation ou le report des promotions en ondes dudit Concours.
23. Bell Média se réserve le droit de modifier ou d'annuler, sans préavis le Concours, sous réserve d'avoir obtenu toute approbation qui serait nécessaire de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.
24. Les décisions de Bell Média sont finales et sans appel.
25. Pour les résidents du Québec, un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.
26. Le nom des Gagnants du Concours sera disponible du 19 octobre 2020 au 30 novembre 2020, du lundi au vendredi entre 9h et 17h aux bureaux de Bell Média, et sur le site Internet de Énergie et RDS, www.iheartradio.ca/energie et www.rds.ca au plus tard dans les dix (10) jours suivant le tirage, et ce pour une période minimale de dix (10) jours.
27. Le règlement du Concours est disponible, pour toute la durée du Concours sur le site du concours www.concourslagrandetourneenokian.com

ANNEXE : DÉTAIL DES PRIX ET DES TIRAGES AU SORT

Région administrative	Prix	Date du tirage	Note
Tout le Québec	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	12-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 16-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	13-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 16-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	14-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 16-10.
Région de l'Estrie	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	15-10-2020	Gagnant issu de la région de l'Estrie, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 16-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	16-10-2020	Gagnant issu de la région de l'Estrie, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 16-10.
	Ensemble cinéma maison de 4000\$	16-10-2020	Gagnant parmi les 5 finalistes tirés durant cette semaine.
Région de Montréal	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	19-10-2020	Gagnant issu de la région de Montréal, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 23-10
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	20-10-2020	Gagnant issu de la région de Montréal, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 23-10
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	21-10-2020	Gagnant issu de la région de Montréal, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 23-10
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	22-10-2020	Gagnant issu de la région de Montréal, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 23-10
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	23-10-2020	Gagnant issu de la région de Montréal, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 23-10
	Ensemble cinéma maison de 4000\$	23-10-2020	Gagnant parmi les 5 finalistes tirés durant cette semaine.
Tout le Québec	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	26-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 30-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	27-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 30-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	28-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 30-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	29-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 30-10.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	30-10-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 30-10.
	Ensemble cinéma maison de 4000\$	30-10-2020	Gagnant parmi les 5 finalistes tirés durant cette semaine.
Tout le Québec	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	02-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 06-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	03-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 06-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	04-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 06-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	05-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 06-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	06-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 06-11.
	Ensemble cinéma maison de 4000\$	06-11-2020	Gagnant parmi les 5 finalistes tirés durant cette semaine.
Tout le Québec	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	09-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 13-11.

	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	10-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 13-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	11-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 13-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	12-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 13-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	13-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 13-11.
	Ensemble cinéma maison de 4000\$	13-11-2020	Gagnant parmi les 5 finalistes tirés durant cette semaine.
Tout le Québec	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	16-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 20-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	17-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 20-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	18-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 20-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	19-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 20-11.
	Certificat cadeau pour 500\$ de pneus Nokian	20-11-2020	Gagnant tiré parmi tous les participants, est aussi finaliste pour le tirage d'un ensemble cinéma maison qui a lieu le 20-11.
	Ensemble cinéma maison de 4000\$	20-11-2020	Gagnant parmi les 5 finalistes tirés durant cette semaine.
Tout le Québec	Ensemble cinéma maison de 4000\$	20-11-2020	Parmi tous les participants